

AVIS DE CONCOURS NATIONAUX ADMINISTRATIFS ET D'ENCADREMENT

SESSION 2021

(Arrêtés des 14 et 30 septembre 2020)

- Concours inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux
- Concours inspecteurs de l'éducation nationale
- Concours de personnels de direction

<http://www.education.gouv.fr/siac4>

- Examen professionnel d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'état
- Concours interne de conseiller technique de service social
- Concours unique de médecin de l'éducation nationale

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

- Concours externe, externe spécial, interne de conservateur stagiaire
- Concours externe, externe spécial, interne de bibliothécaire
- Concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale
- Concours externe et interne de magasinier des bibliothèques principal 2^{ème} classe
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire hors classe
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement au grade de bibliothécaire assistant spécialisé de classe exceptionnelle

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bib>

Les inscriptions auront lieu :

Pour l'ensemble des concours ci-dessus sauf l'examen professionnel d'APAE :

**du Mardi 13 octobre à partir de 12 heures
au Jeudi 12 novembre 2020, 17 heures, heure de Paris.**

Pour l'examen professionnel d'APAE :

**du Mardi 20 octobre à partir de 12 heures
au Jeudi 19 novembre 2020, 17 heures, heure de Paris.**

Les inscriptions ne sont plus possibles après la date et l'heure indiquées.

Aucune modification ne pourra être apportée par la suite.

ATTENTION : Lors de votre inscription pour l'examen professionnel Attaché Principal, vous serez dirigés sur le serveur Cyclades via les sites ci-dessus. Vous devrez alors créer un compte qui permettra la gestion dématérialisée de votre inscription.

Important : la confirmation de votre inscription n'est effective **que si et seulement si** un numéro d'inscription à 10 chiffres vous est attribué pour chaque inscription. Il est conseillé aux candidats d'imprimer l'écran de validation et de vérifier leur adresse électronique avant de valider.

Veillez à indiquer une adresse postale et une adresse électronique valables pendant toute la durée de la session.

IMPORTANT !

Les candidats seront destinataires **à la clôture des inscriptions** d'un document papier récapitulant les pièces justificatives à retourner.

La date de retour des dossiers sera indiquée sur le verso du document de couleur intitulé « pièces justificatives » de chaque concours.

Pour les concours sur Cyclades, les pièces justificatives sont dématérialisées sur l'application Cyclades dans votre espace candidat.